

DEPARTEMENT  
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE CONVOCATION**

LE : 31/05/2021

Séance du Vendredi 4 Juin 2021

**DATE D'AFFICHAGE**

LE : 08/06/2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : 15

PRESENT : 11

VOTES : 15 pour

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le vendredi 4 juin à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 31 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 4

POUVOIR : 4

**PRESENTS** : Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Rémy PONT, Bénédicte VALLET.

**ABSENTS EXCUSES** : Reynald AIGNEL (pouvoir donné à Mme VALLET), Claire ESPASA (pouvoir donné à M. BEGUIN), Jonathan PETIT (pouvoir remis à M. MARTINEZ), Jean-Yves SCHROEYERS (pouvoir donné à M. MAZURE)

**Secrétaire de séance** : Yann GRUMBACH.

**Délibération : Indemnités des Adjointes au Maire**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivant

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Considérant que la commune compte 684 habitants (population totale) recensement en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Considérant que le taux maximal est de 10,70% de l'indice brut terminal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité absolue :

Pour le 3<sup>ème</sup> adjoint

15 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire au taux de 10.70 % de l'indice brut terminal.

Pour extrait conforme au registre.  
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 04 juin 2021.  
Le Maire, Hélène MARTINEZ.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20210604-D2021-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2021

